

Le 20 décembre 2007

**Contribuez à la défaite du projet de loi C-14 et de la déréglementation de Postes Canada  
Prenez trois minutes : appelez ou envoyez une lettre**

Le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-14 qui, s'il est adopté, entraînera la déréglementation partielle de Postes Canada. Le projet de loi retirera la poste-lettres internationale du privilège exclusif dont bénéficie Postes Canada sur la collecte, la transmission et la livraison des lettres.

**Où en est le projet de loi?**

La deuxième lecture du projet de loi a commencé en novembre et se poursuivra dans la nouvelle année lorsque le Parlement reprendra ses travaux.

Le Bloc québécois et le NPD s'opposent au projet de loi C-14. Chez les libéraux, l'appui est partagé. Le gouvernement conservateur a présenté le projet de loi C-14. Toutefois, des indices nous laissent croire que certains députés conservateurs commencent à se poser des questions au sujet du projet de loi.

**Que pouvez-vous faire?**

Si la députée ou le député de votre circonscription est un conservateur ou un libéral, appelez-le ou écrivez-lui. Demandez-lui d'examiner attentivement le projet de loi C-14 avant d'y accorder son appui à la deuxième lecture.

Si votre député est du Bloc québécois ou du Nouveau Parti démocratique, vous pouvez aussi l'appeler ou lui écrire. Remerciez-le de s'opposer au projet de loi C-14 et dites-lui que cette question est une priorité pour ses électrices et électeurs.

Vous pouvez faire une différence.

Les députées et députés sont sollicités de toutes parts. Les questions qui retiennent leur attention sont celles qui leur sont souvent rappelées dans des lettres ou des appels téléphoniques. Les députées et députés ont tendance à se préoccuper d'une question quand ils voient que leurs électeurs et électrices y accordent de l'importance. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir l'appeler ou lui écrire.

**Appel téléphonique :** Servez-vous des points à faire valoir énoncés au verso du bulletin.

Vous pouvez aussi obtenir de l'information sur le projet de loi C-14 auprès de votre section locale ou en visitant le site Web [www.servicepostalpublic.ca](http://www.servicepostalpublic.ca)

**Lettre :** Si vous préférez écrire à votre députée ou député, faites-lui parvenir votre propre lettre ou utilisez celle rédigée par le Syndicat.

Demandez une copie de cette lettre à votre section locale ou obtenez-la sur le site Web du Syndicat à [www.servicepostalpublic.ca](http://www.servicepostalpublic.ca) (cliquez sur **Appel à l'action**).

**Coordonnées de votre député :** Vous pouvez obtenir son nom, l'adresse de son bureau de circonscription et ses numéros de téléphone :

- 1) en vous rendant sur le site <http://www.parl.gc.ca/common/index.asp?Language=F>. Tapez votre code postal à l'endroit prévu à cette fin.
- 2) en appelant à Élections Canada au numéro sans frais 1-800-463-6868. Il vous suffit de demander le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de votre député.

**Pourquoi le faire?**

En ce moment, Postes Canada a le privilège exclusif de lever, de transmettre et de livrer les lettres, y compris les lettres du régime international, ce qui lui permet de financer son obligation de fournir un service universel. S'il est adopté, le projet de loi C-14 donnera aux entreprises privées le droit d'acheminer les lettres du régime international. Si le gouvernement affaiblit le mécanisme même qui permet de financer le service postal universel, c'est-à-dire le privilège exclusif, le STTP est d'avis que le service postal public aura de plus en plus de difficultés à offrir des services abordables à l'ensemble de la population partout au pays.

Le projet de loi C-14 pourrait aussi ouvrir la voie à d'autres mesures de déréglementation. *Si Postes Canada était entièrement déréglementée*, les entreprises privées pourraient lui faire concurrence sur le marché de la lettre intérieure et le marché de la lettre internationale, mais elles ne seraient pas nécessairement tenues de fournir un service universel, contrairement à l'obligation imposée au service postal public. La déréglementation pourrait nuire aux revenus de Postes Canada, aux services qu'elle fournit et aux emplois qu'elle procure, et, en bout de piste, à sa capacité de fournir un service universel à des tarifs uniforme.

**Investissez trois minutes dans votre avenir et dans l'avenir du service postal public universel.**

Solidarité,



Deborah Bourque  
Présidente nationale

2005-2008 / Bulletin <sup>no.</sup> 346  
bk sep225 ab/scfp 1979

**Points à faire valoir lorsque vous appelez une députée ou un député du Parti libéral ou du Parti conservateur**

*Vous parlerez probablement à un membre du personnel du bureau de votre député. Si cette personne vous met en communication avec votre député, assurez-vous de modifier le texte en vous adressant directement à lui. Rappelez-vous : les députés et leur personnel sont supposés s'intéresser aux propos de leurs électeurs et électrices. Ils vous représentent au Parlement.*

Bonjour, Je m'appelle \_\_\_\_\_. Je travaille à Postes Canada et je suis très préoccupé par le projet de loi C-14, parce que, si ce projet de loi est adopté, il va entraîner la déréglementation partielle de Postes Canada.

J'aimerais demander à mon député de s'opposer au projet de loi C-14 parce que ce projet de loi risque d'un élément fondamental du service postal public, c'est-à-dire, le privilège exclusif.

Le privilège exclusif est élément essentiel du service postal.

Le privilège exclusif permet à Postes Canada d'offrir un service postal public universel.

Le gouvernement ne devrait pas envisager adopter une mesure de cette importance sans d'abord tenir un examen public adéquat.

J'espère que mon député s'opposera au projet de loi C-14 et, qu'à tout le moins, il insistera pour que le Comité permanent des transports tiennent des audiences et entendent des témoins pour qu'il puisse y avoir un examen complet de la question du repostage et de ses conséquences sur le service postal universel.

**Points à faire valoir lorsque vous appelez une députée ou un député du Bloc québécois ou du Nouveau Parti démocratique**

*Vous parlerez probablement à un membre du personnel du bureau de votre député. Si cette personne vous met en communication avec votre député, assurez-vous de modifier le texte en vous adressant directement à lui.*

Bonjour, Je m'appelle \_\_\_\_\_. Je travaille à Postes Canada et je suis très préoccupé par le projet de loi C-14, parce que, si ce projet de loi est adopté, il va entraîner la déréglementation partielle de Postes Canada.

Je désire remercier mon député et le Parti (nom du parti) de s'opposer au projet de loi C-14. En tant que travailleur des postes, je lui en suis reconnaissant. En tant qu'utilisateur du service postal, je suis heureux de constater que mon député (ou ma députée) prend la défense d'un service postal public universel.

Encore une fois merci, et bonne journée.

